



## Code de Transparence

*LYXOR Fonds MSCI ESG & Trend Leaders*

## Sommaire

<b>1. Liste des fonds concernés par ce code de transparence</b>	<b>4</b>
<b>2. Données générales sur la société de gestion</b>	<b>4</b>
2.1. Nom de la société de gestion en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce Code. ...	4
2.2. Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion.....	5
2.3. Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?.....	5
2.4. Comment est appréhendée la question des risques/opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ? .....	6
2.5. Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ? .....	7
2.6. Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion .....	7
2.7. Dans quelles initiatives concernant l'IR la société de gestion est-elle partie prenante ? ...	8
2.8. Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion? .....	8
2.9. Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ? .....	9
2.10. Quels sont les fonds ISR ouverts au public gérés par la société de gestion ?.....	9
<b>3. Données générales sur le(s) fonds ISR présenté(s) dans ce code de transparence</b>	<b>10</b>
3.1. Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG pour ce ou ces fonds ?.....	10
3.2. Quels sont les moyens internes et externes mis en œuvre pour conduire cette analyse ?.....	10
3.3. Quels critères ESG sont pris en compte par le(s) fonds ?.....	11
3.4. Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par le(s) fonds ? .....	12
3.5. Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG (construction, échelle d'évaluation...) ? .....	12
3.6. A quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?.....	13
<b>4. Processus de gestion</b>	<b>14</b>
4.1. Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ? .....	14
4.2. Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ? .....	15
4.3. Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ? .....	15
4.4. Le process d'évaluation ESG et/ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ? .....	15
4.5. Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ? .....	15
4.6. Le ou les fonds pratiquent-ils le prêt/emprunt de titres ?.....	15
4.7. Le ou les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?.....	15

4.8.	Le ou les fonds investissent-ils dans des OPC ? .....	16
<b>5.</b>	<b>Contrôles ESG</b> .....	<b>16</b>
5.1.	Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du/des fonds ? .....	16
<b>6.</b>	<b>Mesures d'impact et reporting ESG</b> .....	<b>17</b>
6.1.	Comment est évaluée la qualité ESG du/des fonds ? .....	17
6.2.	Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le/les fonds ?.....	18
6.3	Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ?.....	19
6.4	La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ? .....	20

## 1. Liste des fonds concernés par ce code de transparence

Fonds	Classe d'actif	Exclusions appliquées par les fonds	Encours (au 31/07/18) en millions d'euros	Labels	Liens vers les documents relatifs au fonds
LYXOR UCITS ETF MSCI EMU ESG & Trend Leaders	<input checked="" type="checkbox"/> Actions françaises	<input checked="" type="checkbox"/> Armes controversées	5.3	No	- DICI - Prospectus - Rapport de gestion - Reporting financier et extra financier - Présentations diverses  <b>Sont disponibles sur le site</b> <a href="http://www.LYXORetf.fr/fr">http://www.LYXORetf.fr/fr</a>
LYXOR UCITS ETF MSCI USA ESG & Trend Leaders	<input checked="" type="checkbox"/> Actions de pays de la zone euro	<input checked="" type="checkbox"/> Pacte mondial	4.4	No	
LYXOR UCITS ETF MSCI WORLD ESG & Trend Leaders	<input checked="" type="checkbox"/> Actions des pays de l'Union européenne	<input checked="" type="checkbox"/> Controverse émetteur	8.9	No	
LYXOR UCITS ETF MSCI EMERGING ESG & Trend Leaders	<input checked="" type="checkbox"/> Actions internationales	<input checked="" type="checkbox"/> Secteurs controversés	10.4	No	

## 2. Données générales sur la société de gestion

### 2.1. Nom de la société de gestion en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce Code.

La société de gestion en charge des fonds est :

**LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT SAS**

17 Cours Valmy  
 92 La Défense  
 LYXOR.com

Celle-ci appartient au Groupe LYXOR Asset Management ("LYXOR ") fondé en 1998, composé notamment de deux sociétés françaises<sup>1</sup> (1)(2), filiales du groupe Société Générale. LYXOR compte 600 professionnels à travers le monde gérant et conseillant €132,2Mds d'actifs à la fin de l'année 2017.

- (1) LYXOR Asset Management SAS est une société de gestion agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») sous le numéro GP98019.
- (2) LYXOR International Asset Management SAS est une société de gestion agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») sous le numéro GP04024.

<sup>1</sup> Le Groupe LYXOR comprend également des sociétés étrangères.

## **2.2. Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion**

**LYXOR est signataire depuis 2014 des Principes pour l'investissement responsable (UN-PRI) et s'est engagé à respecter ces principes :**

- Prendre en compte les questions ESG dans les processus de décisions en matière d'investissement,
- Prendre en compte les questions ESG dans nos politiques et nos pratiques d'actionnaires,
- Demander aux entités dans lesquelles LYXOR investies de publier des rapports sur leurs pratiques ESG,
- Favoriser l'acceptation et l'application des PRI auprès des gestionnaires d'actifs,
- Travailler en partenariat avec les acteurs du secteur financier qui se sont engagés à respecter les PRI afin d'améliorer leur efficacité,
- Rendre compte des activités et des progrès de LYXOR dans l'application des PRI.

En 2017, LYXOR a rempli ses obligations de Reporting aux UNPRI en indiquant ses pratiques en matière d'investissement responsable et a obtenu la **note « A+ » en Stratégie et Gouvernance**.

Nous expliquons plus en détail ci-dessous les principes qui structurent la démarche d'investisseur responsable de LYXOR.

## **2.3. Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?**

**LYXOR possède une politique liée aux considérations d'Investissement Socialement Responsable (ISR).** Cette politique présente les valeurs et les pratiques établies par notre organisation afin d'intégrer les enjeux ESG dans ses diverses solutions d'investissement. LYXOR est déterminé à déployer des solutions innovantes qui tiennent compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, un défi au cœur des préoccupations de nos clients. LYXOR s'est aussi inscrit dans une démarche constante d'amélioration et ainsi sa politique ISR est revue tous les ans.

**La Politique d'investissement responsable est disponible en accès public sur le site Internet de LYXOR.**

<http://www.LYXOR.com/fr/nous-connaitre/gouvernance/investissement-socialement-responsable/>

**En intégrant les critères ESG, nos principaux objectifs sont :**

- Investir afin de respecter les exigences réglementaires notamment sur les secteurs et produits controversés,
- Tenir compte des risques et des opportunités résultant des analyses extra-financières des entreprises,
- Investir afin d'avoir un impact favorable sur les aspects sociaux, environnementaux et de gouvernance,
- Influencer les entreprises à adopter des pratiques plus durables.

**Au nom de ses clients, LYXOR utilise sa position d'actionnaire** dans certains véhicules sous gestion afin de mettre en œuvre une **démarche d'engagement** avec les émetteurs, permettant de maintenir le dialogue avant, pendant et après les périodes de vote en assemblée générale. Ces actions d'engagement consistent à interagir en direct avec les entreprises les plus représentées dans les portefeuilles de LYXOR afin de dialoguer sur leurs enjeux ESG clés sur le long terme.

LYXOR est convaincu qu'un engagement actionnarial adéquat peut contribuer à l'amélioration de la pérennité financière des entreprises dans lesquelles LYXOR investit pour le compte de ses clients, et ce dans le but d'inciter l'adoption de meilleures pratiques et d'atténuer le risque de défaillance de l'entreprise.

Nos piliers d'une bonne gouvernance d'entreprise sont les suivants :

- Protection des intérêts à long terme et des droits des actionnaires, via la défense du principe « une action, une voix » qui veut que les droits de vote des actionnaires soient directement proportionnels à la détention au capital d'une entreprise.
- Indépendance et diversité des conseils d'administration afin d'éviter les conflits d'intérêts et de favoriser une efficacité et une efficience optimales des conseils d'administration.
- Rémunération juste et transparente des dirigeants, alignée sur la performance de l'entreprise.
- Qualité et intégrité des informations financières et de leur communication aux actionnaires.
- Prise en compte de la responsabilité environnementale et sociale dans le fonctionnement de l'entreprise au bénéfice de cette dernière, de ses actionnaires et autres parties prenantes.

LYXOR souhaite également encourager les entreprises à déterminer l'impact environnemental et social ainsi que climatique de leurs activités et à identifier les risques commerciaux et de réputation potentiels, tout en veillant à ce que des contrôles et des procédures appropriés soient en place afin de les gérer.

Les politiques de dialogue et vote de LYXOR sont disponibles sur le site de LYXOR.com

[http://www.lyxor.com/fileadmin/user\\_upload/pdf/LAM-2018\\_Politique\\_de\\_Vote\\_de\\_Dialogue.pdf](http://www.lyxor.com/fileadmin/user_upload/pdf/LAM-2018_Politique_de_Vote_de_Dialogue.pdf)

[http://www.lyxor.com/fileadmin/user\\_upload/pdf/LIAM-2018\\_Politique\\_de\\_Vote\\_de\\_Dialogue.pdf](http://www.lyxor.com/fileadmin/user_upload/pdf/LIAM-2018_Politique_de_Vote_de_Dialogue.pdf)

#### **2.4. Comment est appréhendée la question des risques/opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ?**

Afin de prendre en compte ces risques/opportunités **LYXOR étend graduellement une capacité de Reporting ESG et Climat** de ses véhicules d'investissement en utilisant une **méthodologie propriétaire**.

La prise en compte des critères ESG au sein du processus d'investissement de ces véhicules financiers est basée sur la conviction que l'analyse extra-financière participe à la création de la valeur et à la pérennité des revenus d'une entreprise, cette approche enrichit ainsi le travail de sélection et contribue à la robustesse du processus de gestion.

Le Reporting ESG & Climat des portefeuilles permet donc d'identifier les risques et opportunités existant des différents émetteurs (entreprises et gouvernements) en

portefeuille. Cela permet à l'investisseur d'analyser son exposition à ces risques et de se prémunir vis-à-vis de ceux-ci.

**LYXOR a en outre établi un certain nombre de partenariats afin d'avoir accès à de la donnée ESG :**

- Services **d'ISS-Ethix** afin d'identifier les compagnies considérées en violation de sa politique Défense.
- Services de **Sustainalytics** dans le but d'identifier les compagnies qui sont associées à des manquements graves et répétés aux principes du Pacte mondial de l'ONU, des critères, normes et/ou exigences obligatoires relatives aux secteurs et produits controversés.
- Services d'un **proxy voting advisor (ISS)** au regard de la recherche sur la gouvernance des compagnies (dans le cadre de la politique de vote de LYXOR).
- Recherches de **MSCI** et de **Sustainalytics** comme base de données ESG.
- LYXOR utilise la base de **données Carbone** fournis par **MSCI** sur les émetteurs cotés et acteurs souverains.
- LYXOR utilise les services et les compétences de **Vigeo Eiris** dans le cadre de l'évaluation ESG appliquée aux actifs non cotés de type PME/ETI.

Chaque partenariat a été mis en place à la suite d'une sélection rigoureuse ainsi que sur des procédures de diligence.

## **2.5. Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?**

**LYXOR dispose d'une équipe ISR dédiée (LYXOR Sustainable and Responsible Investments Team, composée de 4 membres)**, responsable du développement ISR, de la mise en place et de l'évolution de la politique d'investisseur responsable.

Cette équipe centralise l'ensemble des sujets relatifs à l'ESG/ISR et représente LYXOR dans les processus de diligence.

L'équipe ISR dispose de relais en interne notamment dans les équipes de Gestion, Ventes, Marketing, analystes Multi Gestion, Product Line Manager ainsi que les équipes Risques.

## **2.6. Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion**

L'équipe ISR de LYXOR emploie 3 analystes ISR qui travaillent sur des sujets transverses tout en ayant chacun leurs spécialités. Ainsi en 2018, LYXOR a recruté 2 analystes pour développer d'une part l'expertise ESG et l'engagement auprès des petites et moyennes entreprises et d'autre part les activités d'engagement actionnarial de LYXOR (Politique de Vote et dialogue avec les sociétés dans lesquelles LYXOR investit).

## **2.7. Dans quelles initiatives concernant l'IR la société de gestion est-elle partie prenante ?**

Notre organisation participe aux discussions menées au niveau national et européen au sein de nos associations professionnelles (AFG, EFAMA) par l'intermédiaire de groupes de travail dédiés sur l'investissement responsable.

LYXOR est membre de la commission pour l'Investissement Responsable et du comité de Gouvernance de l'AFG (Association Française de Gestion). Au sein de ces instances, LYXOR a notamment participé au groupe de travail de l'AFG dédié à l'article 173 de la loi française sur l'environnement et la transition écologique (permettant l'élaboration d'un guide professionnel), ainsi qu'aux recommandations de l'AFG sur le gouvernement d'entreprise de 2018.

<b>Initiatives généralistes</b>	<b>Initiatives environnement/climat</b>	<b>Initiatives sociales</b>	<b>Initiatives gouvernance</b>
<input type="checkbox"/> SIFs - Social Investment Forum (plus détails des commissions) <input checked="" type="checkbox"/> PRI - Principles For Responsible Investment <input type="checkbox"/> ICCR - Interfaith Center on Corporate Responsibility <input type="checkbox"/> ECCR - Ecumenical Council for Corporate Responsibility <input checked="" type="checkbox"/> AFG (plus détails des comités) <input type="checkbox"/> EFAMA RI WG <input type="checkbox"/> European Commission's High Level Expert Group on Sustainable Finance <input type="checkbox"/> Autres (précisez)	<input type="checkbox"/> IIGGC - Institutional Investors Group on Climate Change <input checked="" type="checkbox"/> CDP- Carbon Disclosure Project (au niveau du groupe société générale, carbone) <input type="checkbox"/> Montreal Carbon pledge <input type="checkbox"/> Portfolio Decarbonization Coalition <input type="checkbox"/> Green Bonds Principles <input checked="" type="checkbox"/> Climate Bond Initiative <input type="checkbox"/> Appel de Paris <input type="checkbox"/> Autres (précisez)	<input type="checkbox"/> Accord on Fire and Building Safety in Bangladesh <input type="checkbox"/> Access to Medicine Foundation <input type="checkbox"/> Access to Nutrition Foundation <input type="checkbox"/> Autres (précisez)	<input type="checkbox"/> ICGN - International Corporate Governance Network <input type="checkbox"/> Autres (précisez)

## **2.8. Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ?**

Au 31 Décembre 2017, près de 60% des encours sous gestion de LYXOR sont couverts par une approche ESG représentant plus de 67 Mds€.

A ce jour, l'approche ESG de LYXOR intègre les catégories suivantes :

- Exclusion (Politique Défense et/ou Normative)
- Fonds à Investissement thématique
- Fonds à Sélection ESG
- Engagement actionnarial



## **2.9. Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ?**

Base actifs sous gestion = 112,485,857,113€ hors actifs conseillés,

<b>Approche ESG</b>	<b>Encours (€ 31/12/2017)</b>	<b>% Encours</b>
Exclusion	50,272,860,152	44.69%
Investissement thématique	721,062,455	0.64%
Sélection ESG (*)	60,562,388	0.05%
Total	51,054,484,995	45.39%
Engagement actionnaire	16,288,142,992	14.48%
Total Final	67,342,627,987	59.87%

Certaines stratégies de gestion ne prennent pas en compte explicitement les critères ESG liées soit à : (i) processus des gestion spécifiques (systématiques et quantitatifs, fonds de fonds, réplification d'indices, ...), (ii) « des contraintes juridiques et/ou commerciales ».

## **2.10. Quels sont les fonds ISR ouverts au public gérés par la société de gestion ?**

Notre gamme de fonds couverts par une approche ESG comprend entre autres :

<b>Fonds</b>	<b>Classe d'actif</b>	<b>Stratégie ESG</b>
LYXOR Index Fund – Crystal Europe Equity	Diversifié	Exclusion ESG
LYXOR SEB MULTI STRATEGY FUND	Diversifié	Exclusion ESG
LYXOR UCITS ETF NEW ENERGY	Action	Fonds thématique
LYXOR UCITS ETF WORLD WATER	Action	Fonds thématique
LYXOR UCITS ETF Green Bond	Obligation	Fonds thématique
LYXOR UCITS ETF Global Gender Equality	Action	Fonds thématique
LYXOR UCITS ETF MSCI EMU ESG & Trend Leaders	Action	Sélection ESG
LYXOR UCITS ETF MSCI USA ESG & Trend Leaders	Action	Sélection ESG
LYXOR UCITS ETF MSCI WORLD ESG & Trend Leaders	Action	Sélection ESG
LYXOR UCITS ETF MSCI EMERGING ESG & Trend Leaders	Action	Sélection ESG
LYXOR GARI European Equity	Action	Sélection ESG
LYXOR Sustainable European Equity Fund	Action	Sélection ESG
LYXOR FRR DETTE PRIVEE FRANCE	Dettes privées	Sélection ESG

(\*) Certains véhicules d'investissement comportent une Sélection ESG prenant en compte simultanément les critères E, S et G : LYXOR FRR Dette Privée France, LYXOR Global Gender Equality ETF, LYXOR Sustainable Equity Europe, représentant 0.04% de l'encours.

### **3. Données générales sur le(s) fonds ISR présenté(s) dans ce code de transparence**

#### **3.1. Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG pour ce ou ces fonds ?**

Les indices de référence visent à intégrer dans le processus de sélection la performance des sociétés qui affichent un profil ESG robuste par rapport à leur secteur, mais aussi qui démontrent une tendance positive dans l'amélioration de ce profil extra-financier.

Ces véhicules d'investissements proposent de créer un impact positif en récompensant les sociétés qui s'efforcent d'améliorer leur notation ESG.

Nous considérons que la dynamique ESG a tendance à améliorer les performances notamment plus que l'exclusions des valeurs les moins performantes, en outre cela permet de simplement faire pencher la balance vers des notations ESG du fond plus élevées.

#### **3.2. Quels sont les moyens internes et externes mis en œuvre pour conduire cette analyse ?**

Les véhicules d'investissement de type ETF reproduisent la performance de leurs indices de référence qui sont calculés par MSCI, fournisseur d'indice et de données ESG.

- L'indice MSCI EMU Select ESG Rating and Trend Leaders est calculé par MSCI à partir de l'univers de l'indice MSCI EMU qui couvre les grandes et moyennes capitalisations de 10 pays développés de l'Union Européenne.  
L'indice est conçu afin de représenter la performance des entreprises qui ont un profil ESG robuste ainsi qu'une tendance positive à l'amélioration de ce profil.  
Cet indice est reproduit par le **LYXOR UCITS ETF MSCI EMU ESG & Trend Leaders**.
- L'indice MSCI USA Select ESG Rating and Trend Leaders Index est calculé par MSCI à partir de l'univers de l'indice MSCI USA qui couvre les grandes et moyennes capitalisations du marché américain.  
L'indice est conçu afin de représenter la performance des entreprises qui ont un profil ESG robuste ainsi qu'une tendance positive à l'amélioration de ce profil.  
Cet indice est reproduit par le **LYXOR UCITS ETF MSCI USA ESG & Trend Leaders**.
- L'indice MSCI WORLD Select ESG Rating and Trend Leaders Index est calculé par MSCI à partir de l'univers de l'indice MSCI WORLD qui couvre les grandes et moyennes capitalisations de 23 pays développés.  
L'indice est conçu afin de représenter la performance des entreprises qui ont un profil ESG robuste ainsi qu'une tendance positive à l'amélioration de ce profil.  
Cet indice est reproduit par le **LYXOR UCITS ETF MSCI WORLD ESG & Trend Leaders**.
- L'indice MSCI EMERGING Select ESG Rating and Trend Leaders Index est calculé par MSCI à partir de l'univers de l'indice MSCI WORLD qui couvre les grandes et moyennes capitalisations de 24 pays émergents.  
L'indice est conçu afin de représenter la performance des entreprises qui ont un profil ESG robuste ainsi qu'une tendance positive à l'amélioration de ce profil.  
Cet indice est reproduit par le **LYXOR UCITS ETF MSCI EMERGING ESG & Trend Leaders**.

Dans le cadre spécifique de cet ETF dont le mode de réplique est indirect une exclusion des entreprises en violation de la politique Défense de LYXOR (relative aux armes controversées) ainsi que non conformes aux principes du Pacte mondial est également appliquée au panier d'actifs détenu par le fonds, qui sera échangé contre son exposition indicelle dans le cadre de contrat de swap de performance.

### **3.3. Quels critères ESG sont pris en compte par le(s) fonds ?**

#### **Principes fondamentaux sur lesquels repose la méthodologie de l'analyse ESG**

- L'introduction des critères ESG au sein du processus d'investissement de ces fonds est en cohérence avec la philosophie d'investissement de LYXOR qui vise à notamment tenir compte des risques et des opportunités résultant des analyses extra-financières ainsi que de respecter les exigences réglementaires liées aux secteurs et produits controversés. L'indice qui est répliqué par ces véhicules d'investissement est conçu afin de représenter la performance des entreprises qui ont un profil ESG robuste ainsi qu'une tendance positive dans l'amélioration de leur notation extra-financière.

Les principaux critères d'analyse ESG trans-sectoriels couverts dans ces fonds MSCI ESG Trend Leaders sont entre autres :

- En matière de gouvernance, la structure du conseil d'administration/de surveillance, l'indépendance des comités, les pratiques et la politique de rémunération, la relation avec les actionnaires, le fonctionnement des instances et des mesures d'audit et de contrôle d'interne, la transparence des informations financières...
- Par rapport aux enjeux sociaux sont étudiés le développement du capital humain (formation, qualité et gestion de la force de travail, santé & sécurité), la qualité et sûreté du produit/service vendu, les pratiques vis-à-vis des fournisseurs/sous-traitants, les opportunités sociales en lien avec le secteur de l'entreprise (accès aux soins, à une nutrition saine) ...
- En matière d'environnement, la politique et stratégie environnementale de l'entreprise, la promotion des achats responsables, l'éco-conception, la gestion de l'eau, la maîtrise des émissions des gaz à effet de serre, l'empreinte carbone des produits/services développés, la gestion des déchets et substances dangereuses, ainsi que les opportunités dans les technologies vertes...
- **Exclusion sectorielle et/ou normative :**  
Une exclusion « socle » est appliquée de manière systématique aux actifs de ces portefeuilles, celle-ci comprend l'exclusion des sociétés actives dans les armements controversés. De plus, ces fonds MSCI ESG Trend Leaders appliquent des exclusions sectorielles (ex : Alcool, Tabac, Jeux, Nucléaire...) et normative (entreprises impliquées dans une controverse ESG majeure).
- **Etude et suivi des controverses :**  
Les services d'alertes sur les controverses sont basés sur la veille de multiples sources (médias, ONG, syndicats, etc.) afin d'identifier d'éventuelles pratiques ESG contestables fondées sur les grands principes fondamentaux tels que le Pacte mondial des Nations Unies, et d'autres conventions internationales

### **3.4. Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par le(s) fonds ?**

Les fonds appliquent une approche globale en termes de sélection ESG. Celle-ci comprend un volet intégrant les enjeux du changement climatique. Les principaux critères couverts dans ces fonds MSCI ESG Trend Leaders sont entre autres :

- En matière d'environnement, sont étudiés la politique et stratégie environnementale de l'entreprise, la promotion des achats responsables, l'éco-conception, la gestion de l'eau, la maîtrise des émissions des gaz à effet de serre, l'empreinte carbone des produits/services développés, la gestion des déchets et substances dangereuses, ainsi que les opportunités dans les technologies vertes...

Ces enjeux permettent en partie d'évaluer la prise en compte du domaine environnement par chacune des entreprises, ce qui aura ensuite un impact sur la sélection des valeurs (impact sur le score ESG global).

### **3.5. Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG (construction, échelle d'évaluation...) ?**

Les détails sur les méthodologies des différents indices sont disponibles sur les sites web ci-dessous.

- **MSCI ESG & Trend Leaders** (méthodologie global) :  
[https://www.msci.com/eqb/methodology/meth\\_docs/MSCI\\_ESG\\_Leaders\\_Methodology\\_Feb\\_2018.pdf](https://www.msci.com/eqb/methodology/meth_docs/MSCI_ESG_Leaders_Methodology_Feb_2018.pdf)
- **ETF MSCI USA ESG & Trend Leaders:**  
<https://www.msci.com/documents/10199/43cd9c0a-526b-4425-8fc1-6c009ed87f54>
- **ETF MSCI USA ESG & Trend Leaders:**  
<https://www.msci.com/documents/10199/079e5dff-1d32-4509-9bf9-76f68860a22b>
- **ETF MSCI WORLD ESG & Trend Leaders:**  
<https://www.msci.com/documents/10199/71879023-8dbc-4850-967c-349f279e50df>
- **ETF MSCI EMERGING ESG & Trend Leaders:**  
<https://www.msci.com/documents/10199/53e75915-0769-4104-bc7d-66b20472ac92>

### **3.6. A quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?**

- **Fréquence de révision de l'évaluation ESG des émetteurs**

<b>Fonds</b>	<b>Indice répliqué</b>	<b>Rebalancement</b>	<b>Révision de l'indice</b>
LYXOR UCITS ETF MSCI EMU ESG & Trend Leaders	MSCI EMU Select ESG Rating and Trend Leaders	Trimestriel	Annuelle
LYXOR UCITS ETF MSCI USA ESG & Trend Leaders	MSCI USA Select ESG Rating and Trend Leaders	Trimestriel	Annuelle
LYXOR UCITS ETF MSCI WORLD ESG & Trend Leaders	MSCI WORLD Select ESG Rating and Trend Leaders	Trimestriel	Annuelle
LYXOR UCITS ETF MSCI EMERGING ESG & Trend Leaders	MSCI EMERGING Select ESG Rating and Trend Leaders	Trimestriel	Annuelle

**Une revue et un rééquilibrage trimestriel des indices sont effectués afin de vérifier si les constituants respectent toujours les critères d'exclusion.**

- **Etude et suivi des controverses :**

Par ailleurs, des exclusions sectorielles (ex : Alcool, Tabac, Jeux, Nucléaire...) et normative (des entreprises impliquées dans une controverse ESG majeure) ESG sont appliqués au sein de l'ensemble de cette gamme.

LYXOR utilise aussi les services MSCI afin de fournir des évaluations sur les possibles controverses concernant l'impact environnemental, social et / ou de gouvernance négative des opérations, produits et services des entreprises présente dans les véhicules d'investissement.

Le cadre d'évaluation utilisé est conçu pour être conforme aux normes internationales représentées par la Déclaration des Droits de l'Homme des Nations Unies, la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et le Pacte Mondial des Nations Unies.

Cette analyse permet de fournir un score sur la controverse, permettant d'évaluer sa gravité. Une surveillance par les équipes de MSCI est réalisée sur de nombreuses sources que ce soit des entreprises, des gouvernements, des médias et des ONG afin de découvrir de nouvelles controverses et de les mettre à jour.

## 4. Processus de gestion

### 4.1. Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

L'ensemble des critères ESG pris en compte dans les véhicules d'investissement LYXOR MSCI ESG Trend Leaders sont décrits dans la question 3.3), qui explique leurs intégrations dans la définition de l'univers d'investissement éligible ainsi que dans la construction du portefeuille.

Les véhicules d'investissement de type ETF reproduisent la performance de leurs indices de référence qui sont calculés par MSCI, fournisseur d'indice et de données ESG.

Ces véhicules LYXOR MSCI ESG Trend Leader prennent en compte les critères ESG de façon suivante :

- Exclusions fondées sur les secteurs suivants : alcool, jeux de hasard, tabac, armes à feu civiles, énergie nucléaire, armes conventionnelles et controversées :
- Exclusion des entreprises impliquées dans une controverse ESG majeure (basée sur le score MSCI ESG Controverse) :
- Les entreprises sont classées en fonction de leurs notations ESG et tendances ESG (amélioration annuelle ou dégradation des notations ESG) :
- L'Indice est construit en utilisant une stratégie de type « Best in Class » : les sociétés les mieux classées dans chaque secteur ainsi que celles ayant une tendance positive (conformément à la Classification mondiale des industries - GICS -) sont sélectionnées afin de construire l'Indice.

Le **LYXOR ETF MSCI EMU ESG & Trend Leaders** a comme objectif de répliquer l'indice MSCI EMU Select ESG Rating and Trend Leaders. L'indice a un univers de départ, représentant 248 entreprises (appartenant à 10 pays de l'Union Européen). La prise en compte des critères ESG (expliquée ci-dessus) permet de sélectionner 130 entreprises qui constituent ainsi le portefeuille d'investissement.

Le **LYXOR ETF MSCI USA ESG & Trend Leaders** a comme objectif de répliquer l'indice MSCI USA Select ESG Rating and Trend Leaders. L'indice a un univers de départ, représentant 632 entreprises (appartenant au marché américain). La prise en compte des critères ESG (expliquée ci-dessus) permet de sélectionner 343 entreprises qui constituent ainsi le portefeuille d'investissement.

Le **LYXOR ETF MSCI WORLD ESG & Trend Leaders** a comme objectif de répliquer l'indice MSCI WORLD Select ESG Rating and Trend Leaders. L'indice a un univers de départ, représentant 1649 entreprises (appartenant à 23 pays développés). La prise en compte des critères ESG (expliquée ci-dessus) permet de sélectionner 883 entreprises qui constituent ainsi le portefeuille d'investissement.

Le **LYXOR ETF MSCI EMERGING MARKETS ESG & Trend Leaders** a comme objectif de répliquer l'indice MSCI EMERGING MARKETS Select ESG Rating and Trend Leaders. L'indice a un univers de départ, représentant 846 entreprises (appartenant à 24 pays émergents). La prise en compte des critères ESG (expliquée ci-dessus) permet de sélectionner 384 entreprises qui constituent ainsi le portefeuille d'investissement.

Dans le cadre spécifique d'un ETF dont le mode de réplification est indirect (i.e. **LYXOR ETF MSCI EMERGING ESG & Trend Leaders**) une exclusion des entreprises en violation de la politique Défense de LYXOR (relative aux armes controversées) ainsi que non conformes aux

principes du Pacte mondial est également appliquée au panier d'actifs détenu par le fonds, qui sera échangé contre son exposition indicelle dans le cadre de contrat de swap de performance.

#### **4.2. Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?**

Pour les véhicules d'investissement appliquant une approche dite de sélection ESG, les critères relatifs au changement climatique sont pris en compte au travers de la note environnementale des émetteurs. La stratégie de sélection ESG est basée sur la sélection des émetteurs présentant les meilleures pratiques ESG et/ou ayant une tendance ESG positive au sein d'un univers d'investissement défini. La sélection ESG peut revêtir plusieurs formes : Best-in-Class, Best-in-Universe, et Best-Effort.

Cela permet d'intégrer les enjeux ESG (dont ceux relatifs au changement climatique) dans la sélection des actifs d'un portefeuille, en favorisant la bonne gestion des entreprises financées ou une amélioration de cette gestion ESG par celles-ci.

#### **4.3. Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?**

En matière d'évaluation des risques ESG, tous les émetteurs de ces fonds **MSCI ESG & Trend Leaders** font l'objet d'une analyse ESG.

#### **4.4. Le process d'évaluation ESG et/ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?**

Les entreprises de ces véhicules d'investissement reçoivent un examen approfondi de leur management ESG et des risques liés au moins une fois par année.

Le processus de gestion n'a pas été modifié au cours des douze derniers mois.

#### **4.5. Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?**

Les fonds n'investiront pas dans des organismes non cotés.

#### **4.6. Le ou les fonds pratiquent-ils le prêt/emprunt de titres ?**

Au regard des fonds dont le mode réplification est direct, les ETFs **LYXOR MSCI ESG & Trend Leaders** (i.e EMU, USA et World) :

L'exposition du Compartiment aux opérations de prêt de titres est possible mais n'excédera pas 25%. Cette exposition devrait représenter approximativement 10% de la Valeur d'actif net, même si dans certaines circonstances, cette proportion peut être plus élevée.

Les titres prêtés seront rapatriés systématiquement afin que LYXOR réalise son activité d'engagement actionnaire (vote aux Assemblées Générales) pour autant que les contraintes juridiques et techniques ainsi que l'intérêt économique de nos clients le permettent.

Pour ce qui tient à l'**ETF LYXOR MSCI EMERGING ESG & Trend Leaders** dont le mode réplification est indirect, celui-ci ne conclura pas d'opérations de prêt, d'emprunt de titres, d'opérations de prise en pension, de mise en pension et d'achat-revente.

#### **4.7. Le ou les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?**

- Les fonds **LYXOR ETFs MSCI ESG & Trend Leaders** (i.e. EMU, USA et World) sont autorisés à utiliser des instruments financiers dérivés négociés de gré à gré ou sur une bourse réglementée, tels que des swaps ou des contrats à terme.
- Le fonds **LYXOR ETF MSCI EMERGING ESG & Trend Leaders** est exposé financièrement à l'indice mentionné via le recours à un swap de performance qui lui permettra de répliquer la performance de l'indice décrit en question 2b).  
Un panier d'actifs détenu par le fonds, sera échangé contre son exposition indicelle dans le cadre de contrat de swap de performance.

Comme explicité précédemment, des filtres ESG sont appliqués sur les actifs reçus au titre du contrat de swap de performance :

- Exclusion des investissements dans des entreprises qui interviennent dans les armements controversés au-delà des obligations réglementaires (entreprises impliquées dans la fabrication ou le commerce des mines antipersonnel et des bombes à sous-munitions) : armes chimiques, armes biologiques et armes à l'uranium appauvri).
- Exclusion au regard de la non-conformité des entreprises aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Ces dix principes du Pacte mondial découlent de normes internationales et se composent de principes guidant le comportement des entreprises dans les domaines suivants : Droits de l'Homme, Travail, Environnement et Corruption.
- En outre, ces titres ont l'obligation d'appartenir au MSCI WORLD ESG Leaders, qui inclut des entreprises ayant un profil ESG robuste (notation MSCI ESG de « BB » ou supérieure).

#### **4.8. Le ou les fonds investissent-ils dans des OPC ?**

Non.

## **5. Contrôles ESG**

### **5.1. Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du/des fonds ?**

- **LYXOR ETFs MSCI ESG & Trend Leaders** (i.e. EMU, USA et World):
  - Le fournisseur d'indice et de données ESG (MSCI) construit et s'assure de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG.



- Le fournisseur d'indice et de données ESG s'assure lors du rebalancement de ces fonds ETFs de la conformité des portefeuilles par rapport aux règles ESG.  
En outre, un contrôle indépendant de la gestion est effectué au sein des équipes Risques de LYXOR afin de s'assurer du respect de la composition du fonds par rapport à celle de l'indice.
- **LYXOR ETF MSCI Emerging ESG & Trend Leaders:**
  - Des contrôles pré-trade sont mis en place interdisant l'investissement dans les compagnies en violation de la politique Défense de LYXOR ainsi que non conformes aux principes du Pacte mondial.
  - En post-trade, un contrôle indépendant de la gestion est effectué au sein des équipes Risques afin de s'assurer de l'application des listes d'exclusion.

## **6. Mesures d'impact et reporting ESG**

### **6.1. Comment est évaluée la qualité ESG du/des fonds ?**

Le reporting ESG & Climat des véhicules d'investissement permet d'identifier les risques et opportunités existant des différents émetteurs (entreprises et gouvernements) en portefeuille. Cela permet à l'investisseur d'analyser son exposition à ces risques et de se prémunir vis-à-vis de ceux-ci.

- Risques ESG

La notation ESG mesure la capacité des émetteurs sous-jacents à gérer les risques et opportunités clés liés aux facteurs E, S et G relatifs à leur secteur. LYXOR réalise une notation ESG pour l'ensemble de ses véhicules lorsque la transparence de ces derniers le permet. Les rapports incluent une notation ESG du véhicule d'investissement en combinant la note des divers sous-jacents (que ce soit des entreprises ou des actifs souverains) et leur poids dans le portefeuille. La granularité de la notation est donnée pour chacun des piliers E, S et G ainsi qu'au niveau des sous thèmes (cf exemple ci-dessous).

	Portfolio	MSCI World
ESG Score	6.0	4.9
ESG Industry Adjusted Score	7.2	5.7
Environmental	6.1	5.5
Social	5.8	4.6
Governance	6.2	4.8

- Controverses ESG

LYXOR reporte l'exposition de ses portefeuilles a des entreprises faisant l'objet de controverses (selon leur degré de sévérité) liées au respect des normes internationales Cette analyse des controverses est basée sur quatre facteurs :

- Type d'enjeux ESG impactés.
- Évaluation de la sévérité de la controverse (définie par la nature et l'ampleur de l'impact).
- Son statut (si la controverse est en cours ou terminée).
- Type de controverse (i.e. si la controverse représente un problème structurel dans l'entreprise et s'il y a des preuves de manquements profonds ou au contraire non structurel ce qui signifie que le problème semble être un accident).

## **6.2. Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le/les fonds ?**

En complément de cette notation, au regard de la communication de LYXOR sur la prise en compte du risque Climatique et la contribution d'un portefeuille à la transition énergétique et écologique ainsi que l'alignement de nos activités avec l'objectif international de limitation du réchauffement Climatique à 2 degrés à horizon 2100, LYXOR a décidé de reporter les expositions suivantes calculées au niveau du portefeuille :

- Exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales (part verte). LYXOR calcule aussi la proportion des « activités vertes » qui correspond au pourcentage de l'encours investi dans des sociétés dont l'activité contribue à la lutte contre le changement climatique (énergies renouvelables, efficacité énergétique, bâtiment vert...).

Cette part verte permet à LYXOR de mesurer dans ses fonds la part des émetteurs ayant des activités qui favorisent la transition écologique et qui sont donc susceptibles de bénéficier d'une transition bas Carbone (cf exemple ci-dessous).

Issuer with a revenue dedicated to environmental solutions between		
	Portfolio	Core MSCI EMU (DR)
[1-19.9%]	32%	28%
[20-49.9%]	11%	8%
[50-100%]	1%	1%

  

Weight of Companies Offering Clean Technology Solutions		
Theme	Portfolio	Core MSCI EMU (DR)
Alternative Energy	25.7%	21.4%
Energy Efficiency	31.8%	29.6%
Green Building	2.7%	2.9%
Pollution Prevention	10.5%	9.2%
Sustainable Water	5.7%	9.2%

- Exposition du portefeuille au risque de transition  
Les données représentent l'exposition du portefeuille aux émetteurs détenant des réserves en énergies fossiles (en poids du portefeuille), susceptibles d'être dépréciées ou échoués (« stranded ») dans le contexte d'une transition bas carbone. Les réserves en charbon thermiques sont les plus intenses en carbone et de ce fait les plus à risques.
- Exposition aux revenus consacrés aux solutions environnementales qui contribuent aux ODD L'exposition du portefeuille aux revenus consacrés aux solutions environnementales reflète la part des revenus de l'entreprise exposés à des produits et services qui aident à résoudre les défis environnementaux majeurs du monde. Elle est calculée comme le produit du poids de l'émetteur dans le portefeuille ou l'indice et celui du pourcentage de revenus de chaque émetteur généré dans des solutions environnementales et durables.

Environmental Solutions Contribution		
Theme	Portfolio	Core MSCI EMU (DR)
All Environmental Solutions	7.1%	5.5%
Alternative Energy	2.0%	1.2%
Energy Efficiency	3.5%	2.8%
Green Building	0.7%	0.6%
Pollution Prevention	0.8%	0.6%
Sustainable Water	0.1%	0.3%

### **6.3. Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ?**

- Le profil de gestion et l'approche ESG des divers fonds thématiques sont mentionnés dans les prospectus des fonds, disponible sur le site Internet de LYXOR ETF.  
<http://www.LYXORetf.fr/fr/instit/produits/recherche>
- **Rapport 173 relatif à la loi de transition énergétique et de la croissance verte :**

Conformément aux dispositions de l'Article 173 de la loi de transition énergétique et de la croissance verte, le rapport annuel des fonds permet aux investisseurs d'être informés sur les critères ESG pris en compte dans le processus d'investissement.

LYXOR indique, lorsque cela est possible, une notation ESG calculée à l'échelle du portefeuille.

LYXOR met également à disposition son calcul de l'empreinte carbone sur l'ensemble de ces fonds ETF equity. Celle-ci est disponible sur base mensuelle dans le site <http://www.LYXORetf.com/>.

Les émissions de carbone sont calculées à partir du volume estimé d'émissions directes (scope 1) et indirectes (scope 2 uniquement) de gaz à effet de serre d'une entreprise rapporté à son chiffre d'affaires total.

The screenshot shows the LYXOR ETF website interface. The main content area is divided into two sections: 'Top 10 des composants de l'indice' and 'Informations sur l'Indice'.

**Top 10 des composants de l'indice**

Nom	Code Bloomberg	Devise	Poids %
STORON ELECTRONICS HP	STU.HI	EUR	8.91%
VESTAS WIND SYSTEMS AS	VWS.DC	DKK	8.89%
SONOSUB ELECTRIC SA	SL.HP	EUR	9.79%
NanElix Energy Inc.	NEX.US	USD	8.39%
SAMSUNG SD CO LTD	SSUL.KF	KRW	7.19%
BORGWARNER PLC	BWA.LN	USD	8.89%
ON SEMICONDUCTOR CORP	ONV.US	USD	8.98%
UNIVERSAL DISPLAY CORP	ULD.US	USD	5.07%
ACTIVITY RESEARCH INC	ARI.HI	USD	2.90%

**Informations sur l'Indice**

Nom-Compte	World Alternative Energy Total Return Index
Type d'Indice	Performance
Code Bloomberg de l'Indice	WANE
Devise de l'Indice	EUR
Nombre de composants de l'Indice	20
Information supplémentaire	www.lyxor.com

**Empreinte carbone**

Efficacité carbone @ CO2/\$m	487.71
------------------------------	--------

Source: au 30/11/2017

L'ensemble des fonds de la gamme LYXOR MSCI ESG Trend Leaders présentent cette information extra-financière et climat dans leur rapport annuel. Cela permet de donner notamment la notation ESG et l'empreinte carbone globale du fonds ainsi que le détail des notations Environnement, Social et Gouvernance.

#### **6.4. La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ?**

*Si oui, indiquez les liens internet vers les rapports d'activité associés.*

Notre politique de dialogue et de vote est globale et s'applique à l'ensemble des fonds LYXOR inclus dans le périmètre de vote.

La politique de dialogue et de vote de LYXOR ainsi que les rapports de vote sont disponibles en accès public sur le site Internet de LYXOR.

<http://www.LYXOR.com/fr/nous-connaître/gouvernance/investissement-socialement-responsable/>

## **NOTICE**

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une offre de vente ou de services, ou une sollicitation d'achat, et ne doit pas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit. Toutes les informations figurant dans ce document s'appuient sur des données extra financières disponibles auprès de différentes sources réputées fiables. Cependant, la validité, la précision, l'exhaustivité, la pertinence ainsi que la complétude de ces informations ne sont pas garanties par LYXOR. En outre, les

informations sont susceptibles d'être modifiées sans préavis et LYXOR n'est pas tenue de les mettre à jour systématiquement. Les informations ont été émises un moment donné, et sont donc susceptibles de varier à tout moment. La responsabilité LYXOR ne saurait être engagée du fait des informations contenues dans ce document et notamment par une décision de quelque nature que ce soit prise sur le fondement de ces informations. Les destinataires de ce document s'engagent à ce que l'utilisation des informations y figurant soit limitée à la seule évaluation de leur intérêt propre.

Toute reproduction partielle ou totale des informations ou du document est soumise à une autorisation préalable expresse de la société de gestion de portefeuille.

LYXOR International Asset Management (LIAM) est une société de gestion française agréée par l'Autorité des marchés financiers et conforme aux dispositions des Directives OPCVM (2009/65/CE) et AIFM (2011/61/EU). Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.